

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 13 septembre 2019

10^{ème} Commission

N° CP-2019-8-10-5

Service instructeur

DSOL - Service de protection maternelle et
infantile

Service consulté

CONVENTION AVEC LE GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE RELATIVE AUX MODALITES DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE GRATUIT D'INFORMATION, DE DEPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC (CEGIDD) ET LES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE (CPEF) DE MULHOUSE

Résumé : Le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA) a obtenu l'habilitation de fonctionnement d'un Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) des infections par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles. De son côté, le Département organise et met en œuvre des actions de prévention en matière de santé sexuelle au sein des 2 Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) de Mulhouse. L'objet de la convention est de définir les modalités de fonctionnement et de collaboration du CeGIDD porté par le GHRMSA et les 2 CPEF de Mulhouse du Département du Haut-Rhin.

La loi du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 a défini, à compter du 1^{er} janvier 2016, la création d'une nouvelle structure dénommée Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD), financée par les Agences Régionales de Santé (ARS).

L'arrêté du 1^{er} juillet 2015 a défini les missions des CeGIDD. Ces structures mettent notamment en œuvre des actions de prévention, de dépistage et de diagnostic :

- de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaines (VIH) et des hépatites ainsi que l'accompagnement dans la recherche de soins appropriés,
- des infections sexuellement transmissibles (IST) et de leur traitement ambulatoire,
- des risques liés à la sexualité dans une approche globale de santé sexuelle, notamment par la prescription de contraception.

Ce type de structure remplace deux dispositifs : les consultations de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) et les centres d'information, de dépistage et de diagnostic des IST (CIDDIST).

Deux CeGIDD sont implantés dans le Haut-Rhin (dans le GHRMSA Mulhouse et dans les Hôpitaux Civils de Colmar).

En ce qui concerne le territoire mulhousien, le CeGIDD est porté par le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace. La loi prévoit que le CeGIDD accomplit ses missions en lien avec les professionnels et structures exerçant dans le champ de la santé sexuelle, de la contraception et des interruptions volontaires de grossesse (IVG).

C'est précisément dans ce champ que s'inscrivent les actions des Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) du Département. Ces centres réalisent un travail de prévention essentiel auprès des futurs parents dès avant la grossesse. Ils facilitent l'accès à la contraception, notamment auprès des jeunes et contribuent à la prévention des grossesses non désirées, pour permettre à terme l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

Le dispositif de prévention mulhousien s'articule autour de 2 centres. L'un relève directement du Département, le second étant assuré par le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace pour le compte du Département. Le dispositif s'appuie également sur le réseau « Questions d'Amour » animé par le service départemental de PMI pour les informations de prévention en santé sexuelle auprès des jeunes.

Une convention de partenariat avait été signée en 2016 par le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin et la Directrice des Hôpitaux Civils de COLMAR pour organiser les liens entre le CeGIDD du Centre hospitalier de Colmar et les centres de planification.

La présente convention, à l'instar de celle de Colmar, a pour objet de définir les modalités de collaboration entre ces différents partenaires mulhousiens CPEF et CeGIDD, dans une logique de cohérence et de synergie des actions de prévention et de soins et ce, sans implication financière.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12 juillet 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention, jointe en annexe, avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA) relative aux modalités de partenariat entre le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) des infections par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) porté par le Groupe Hospitalier et les deux Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) mulhousiens relevant du Département du Haut-Rhin, et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT